

Aide aux étudiants

RAPPORT ANNUEL 2004-2005

*accessible
abordable*

**Programme
manitobain d'aide
aux étudiants**

**Enseignement postsecondaire
et Formation professionnelle**

**Rapport annuel
2004-2005**

*Enseignement postsecondaire
accessible et abordable*



**BUREAU DU MINISTRE
ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE**

Bureau 156
Palais législatif
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8
CANADA

Son Honneur
John Harvard, P.C., O.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le plaisir de présenter à Votre Honneur le rapport annuel du Programme manitobain d'aide aux étudiants pour l'année de programme se terminant le 31 juillet 2005.

Veillez agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de mon plus profond respect.

La ministre,

Diane McGifford

Diane McGifford





**Sous-ministre de l'Enseignement postsecondaire et
de la Formation professionnelle**

Bureau 162
Palais législatif
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8
CANADA

Madame Diane McGifford
Ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle
Palais législatif, bureau 156
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Programme manitobain d'aide aux étudiants pour l'année 2004-2005. Ce rapport contient de l'information sur le programme pour l'année commencée le 1^{er} août 2004 et terminée le 31 juillet 2005.

Le Programme manitobain d'aide aux étudiants maintient son engagement de rendre accessibles et abordables les études postsecondaires pour tous les Manitobains admissibles et il continue à fournir l'aide financière dont les étudiants ont besoin pour poursuivre leurs études. Ce rapport manifeste à quel point l'Aide aux étudiants du Manitoba est sensible et répond bien aux besoins des étudiants, et qu'elle offre une gamme importante de services et d'outils tout en rendant compte de manière appropriée de l'utilisation des fonds publics.

Je note avec satisfaction les réalisations de l'Aide aux étudiants du Manitoba au cours de la période de référence.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mon plus profond respect.

Le sous-ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Botting'.

Dwight Botting



Table des matières

Introduction.....	1
Contexte.....	1
Mandat du Programme manitobain d'aide aux étudiants	2
Objectifs du Programme	2
Organisation et administration	3
Aide financière aux étudiants offerte au Manitoba	3
Organigramme	4
Responsabilités des secteurs	5
Le programme en 2004-2005.....	7
Faits saillants du Programme manitobain d'aide aux étudiants de 2004-2005.....	8

Admissibilité à l'Aide aux étudiants du Manitoba et aux programmes 10

Admissibilité à l'aide	10
Aide remboursable.....	11
Prêts d'études canadiens.....	11
Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba	11
Aide non remboursable	13
Bourses d'accès.....	13
Aide financière aux études.....	15
Bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne	16
Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiants ayant une invalidité permanente	17
Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiants dans le besoin ayant une invalidité permanente.....	17

Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiants à temps plein ayant des personnes à charge	17
Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiantes inscrites au doctorat.....	17
Aide aux étudiants à temps partiel.....	18
Prêts canadiens d'études pour étudiants à temps partiel	18
Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiants à temps partiel ayant une invalidité permanente.....	19
Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiants à temps partiel dans le besoin ayant une invalidité permanente	19
Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiants à temps partiel dans le besoin	19
Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge	19

Mesures destinées à réduire l'endettement des étudiants	19
Bourses du gouvernement du Manitoba.....	19
Bourses d'études canadiennes du millénaire	20
Exemption d'intérêts	21
Réduction de la dette en cours de remboursement..	21
Subventions et autres formes d'aide	22
Projet de bourses d'études et d'entretien du Manitoba	22
Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine	22
Programme de bourses d'études pour les Autochtones.....	22
Aboriginal Languages of Manitoba Inc.	22
Churchill Northern Studies Centre.....	22
Programme de transition pour la jeunesse	22

Renseignements financiers ... 23

Annexes

Annexe A – Légende des tableaux et des graphiques	24
Annexe B – Répartition des prêts d'études canadiens et des prêts étudiants du gouvernement du Manitoba	25
Annexe C – Répartition des bourses d'études canadiennes du millénaire et des bourses du gouvernement du Manitoba	27
Annexe D – Sommaire historique de l'endettement des étudiants.....	28
Annexe E – Sommaire historique des taux d'utilisation de l'aide aux étudiants.....	30

Introduction

Enseignement postsecondaire accessible et abordable

Le Programme manitobain d'aide aux étudiants adhère aux principes de l'éducation postsecondaire accessible et abordable. Il est aussi résolu à faire en sorte que les étudiants de la province puissent développer leur propre potentiel éducatif, se préparer aux possibilités émergentes au Manitoba et soutenir la concurrence dans une société planétaire en pleine croissance et dominée par le savoir. Le Programme manitobain d'aide aux étudiants réduit les obstacles financiers qui empêchent les étudiants de poursuivre des études postsecondaires en accordant des prêts, des subventions, des bourses d'études et d'autres formes d'aide. Une aide financière est aussi apportée aux étudiants pour réduire leur endettement et pour les aider à rembourser leurs prêts.

Le Programme manitobain d'aide aux étudiants fournit une aide financière qui fait complément aux ressources de l'étudiant et de sa famille par le biais d'une évaluation des besoins financiers de l'étudiant. Le coût des études postsecondaires est une responsabilité partagée par les étudiants, leurs parents, leur conjoint et le gouvernement.

L'information sur les programmes dans ce rapport présente les détails financiers pour la période allant du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005.

Contexte

Le Programme manitobain d'aide aux étudiants est administré au sein du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle. En plus de fixer des objectifs globaux en matière de formation et de perfectionnement des aptitudes, le Ministère est responsable de l'ensemble de la structure législative et de la réglementation régissant l'enseignement postsecondaire et le système de formation professionnelle.

La mission du Ministère est d'assurer l'accès à une éducation et à une formation professionnelle pertinentes de haute qualité, abordables, accessibles et adaptées aux tendances du marché du travail.

Pour mener à bien sa mission, le Ministère vise cinq buts principaux :

- améliorer le taux de réussite dans tous les programmes et établissements;
- élargir la gamme de gens qui font appel aux services;
- mieux appuyer le perfectionnement des connaissances et des aptitudes et mieux l'intégrer aux priorités économiques et sociales;
- renforcer la capacité des établissements et de la communauté à soutenir l'apprentissage;
- former des partenariats au sein des secteurs et entre eux.

Avant le 1^{er} août 2001, les prêts étudiants du Manitoba étaient financés et administrés par des institutions financières selon des modalités de prêts à risques partagés ou garantis. Au niveau national, le financement des prêts étudiants a changé par suite de la décision du gouvernement fédéral du mois d'août 2000 de financer directement le Programme canadien de prêts aux étudiants. Le 1^{er} août 2001, le Manitoba a commencé à financer directement le Programme manitobain de prêts aux étudiants et a établi le Bureau de prêts étudiants du Manitoba. Afin d'améliorer les services à la clientèle en offrant un guichet unique aux étudiants pour tous leurs besoins de prêts – de la demande d'aide au remboursement – le Bureau fut intégré à l'Aide aux étudiants en décembre 2003.

Le Programme manitobain d'aide aux étudiants est régi par la *Loi sur l'aide aux étudiants* (sanctionnée au mois de juillet 2001) et par règlements connexes. Cette loi établit les bourses du gouvernement du Manitoba et appuie les principes fondamentaux qui font que l'éducation postsecondaire soit accessible et abordable pour les étudiants manitobains.



Services de conseils
aux étudiants

*J'ai apprécié les échanges
avec tous ceux avec qui
j'ai eu à communiquer
au bureau de l'Aide
aux étudiants.*

*Vous êtes des personnes
qui avez à cœur d'aider
votre « clientèle ».*

Brian Head
Directeur
Éducation permanente
St. James-Assiniboia

Mandat du Programme manitobain d'aide aux étudiants

Le mandat du Programme manitobain d'aide aux étudiants est de rendre les études postsecondaires plus accessibles et abordables, en accordant des prêts étudiants et d'autres formes d'aide aux Manitobains admissibles aux prises avec des difficultés financières.

Le Programme manitobain d'aide aux étudiants administre le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) et le Programme manitobain d'aide aux étudiants. L'aide est calculée en fonction d'une évaluation du besoin financier, qui compare les coûts liés aux études et les coûts de subsistance admissibles avec les ressources dont les étudiants disposent. Le Programme manitobain d'aide aux étudiants est aussi responsable d'agréer les établissements d'enseignement et les programmes. Le programme et l'établissement doivent être agréés pour que l'étudiant ait droit à un prêt étudiant.

Le Programme manitobain d'aide aux étudiants assure aussi la coordination financière et le soutien de divers programmes, dont les suivants, entre autres : le Projet de bourses d'études et d'entretien du Manitoba, le programme de bourses du gouvernement du Manitoba, les bourses d'études canadiennes du millénaire, le Programme manitobain d'aide financière aux études, les bourses d'accès, les bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne, le Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine, le Programme de bourses d'études pour les Autochtones et les bourses de transition pour la jeunesse.

Objectifs du Programme

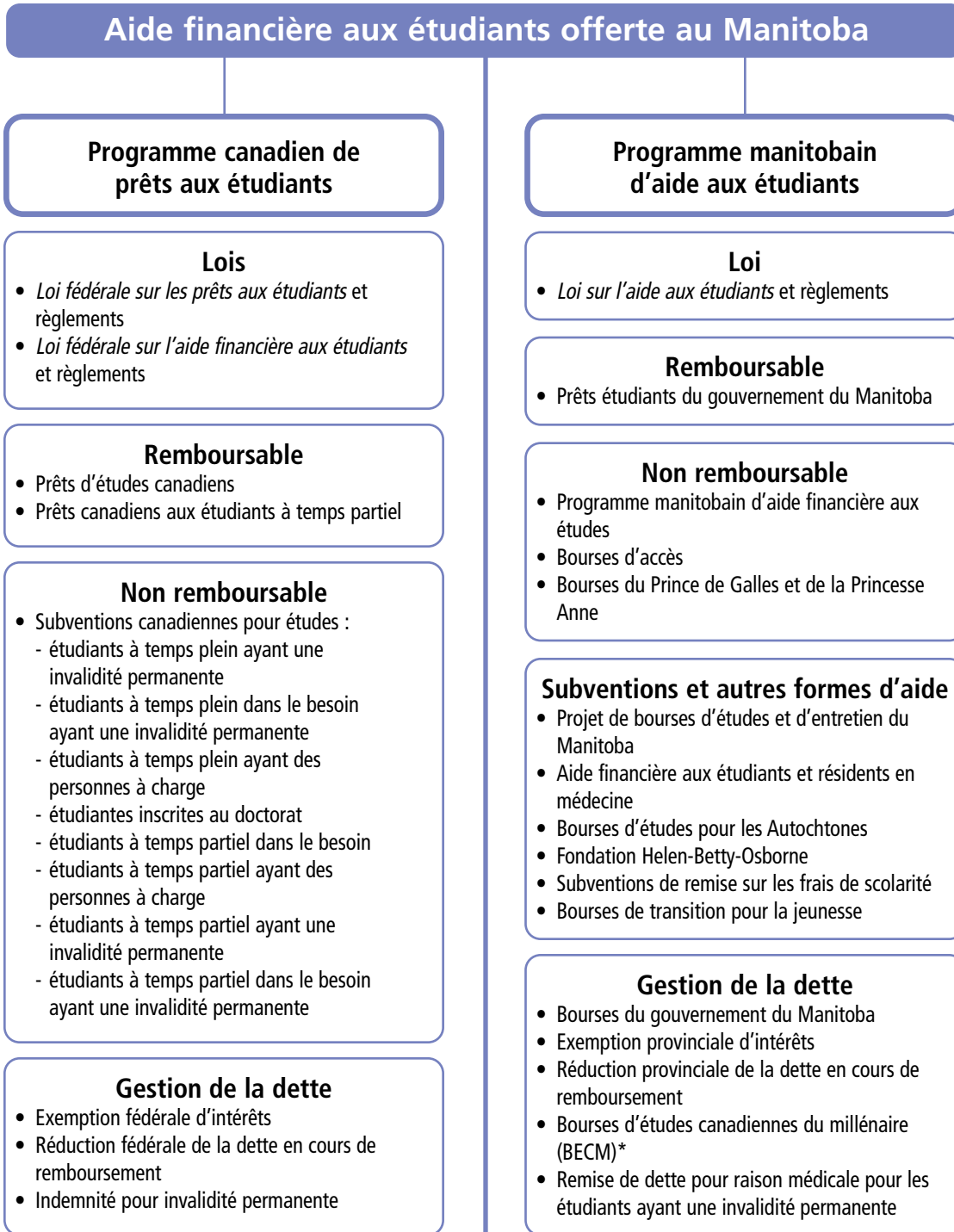
Les principaux objectifs du Programme manitobain d'aide aux étudiants sont les suivants :

- accroître les possibilités pour les Manitobains de faire des études postsecondaires en offrant une aide financière complémentaire aux étudiants dont les finances limitent leurs choix en matière d'éducation et qui pourraient autrement ne pas être en mesure de faire des études postsecondaires;
- administrer le cadre d'agrément national et s'assurer que les établissements d'enseignement et les programmes d'études répondent aux critères d'agrément de l'Aide aux étudiants du Manitoba;
- mieux faire connaître au public les programmes et les services offerts par le Programme manitobain aux étudiants, aux établissements et au public en général;
- fournir des services efficaces d'administration de prêt étudiant et de gestion de la dette aux étudiants manitobains du niveau postsecondaire;
- gérer les subventions accordées au Churchill Northern Studies Centre et à Aboriginal Languages of Manitoba Inc.;
- évaluer les programmes et les services.

Organisation et administration

Le Programme canadien de prêts aux étudiants et le Programme manitobain d'aide aux étudiants fonctionnent conjointement et sont administrés par l'Aide aux étudiants du Manitoba pour le compte du ministre provincial de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle et du ministre fédéral des Ressources humaines et du Développement des compétences.

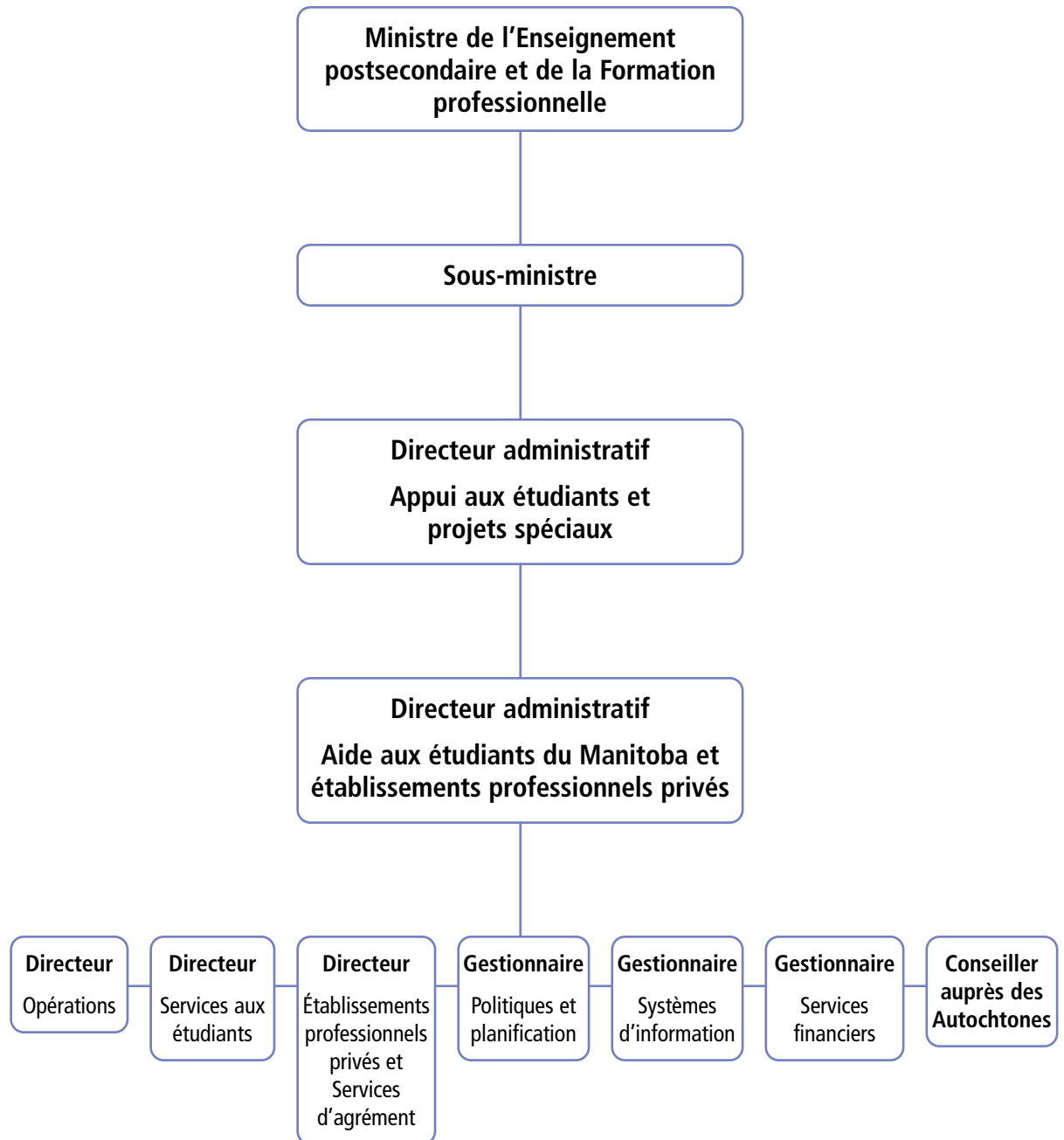
Le diagramme suivant donne un aperçu des programmes offerts.



* L'Aide aux étudiants du Manitoba administre les BECM offertes aux étudiants manitobains de niveau postsecondaire pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

Organigramme

Aide aux étudiants du Manitoba



Rapport annuel
2004-2005

Aide aux étudiants du Manitoba

Responsabilités des sections

Section des opérations

Le processus de traitement des demandes

- Reçoit les demandes d'aide financière des étudiants
- Détermine l'admissibilité aux programmes de prêts, de subventions et de bourses et informe les étudiants des fonds accordés
- S'assure d'effectuer l'évaluation des demandes des étudiants dans les délais prescrits
- Soumet ses modalités de demande d'aide et ses procédures à l'évaluation afin d'en assurer la conformité avec les lois, les politiques et les procédures en vigueur

Les services de prêt

- Administrent le déboursement, le maintien et le recouvrement des prêts financés directement
- Offrent des services consultatifs aux étudiants en matière de remboursement et de gestion de la dette
- Administrent les programmes de gestion des dettes tels que l'Exemption d'intérêts et la Réduction de la dette en cours de remboursement
- Administrent les comptes de marges de crédit avec Credit Union Central du Manitoba
- Gèrent le rapprochement des portefeuilles de prêts financés directement
- S'assurent que les fonds sont mis à la disposition des étudiants à temps

Section des services aux étudiants

- Répond aux demandes formulées au téléphone et en personne par les étudiants et le public en général
- Fournit les services de conseillers auprès des étudiants identifiés comme étant à risque ou en crise sur le plan financier ou des études
- Assure la liaison avec les administrateurs et le personnel éducatif des établissements afin de faire en sorte qu'ils soient au courant des politiques, procédures et programmes existants et nouveaux
- Assure la liaison auprès des autres parties prenantes afin de coordonner le financement destiné à une clientèle mutuelle
- Fait la promotion de l'aide aux étudiants du Manitoba et encourage la planification précoce pour la formation postsecondaire au moyen de présentations aux étudiants, aux parents, aux conseillers scolaires et à des groupes au sein de la communauté
- Administre les processus inhérents au programme Subvention canadienne visant les mesures d'adaptation pour étudiants ayant une incapacité permanente et au Comité de révision des exceptions?

Section des politiques et de la planification

- Propose une orientation stratégique de la politique pour l'Aide aux étudiants du Manitoba
- Élabore des politiques globales, des analyses de recherches et de programmes, l'évaluation, l'interprétation et les alternatives à utiliser en appui à l'Aide aux étudiants du Manitoba
- Facilite et appuie le processus décisionnel de la gestion par la planification, l'élaboration de programmes et l'analyse de l'information de gestion afférentes à toutes les affaires concernant l'Aide aux étudiants du Manitoba
- Effectue des analyses statistiques, s'occupe de gestion de projets et fournit de l'aide sur une base continue



Salon des carrières
des Autochtones

Dans ma recherche d'un prêt étudiant, j'ai été jumelée à une conseillère aux étudiants qui croit vraiment à l'aide apportée à ceux qui en ont besoin.

Elle fait tout ce qui est en son pouvoir pour aider les étudiants à compléter avec succès leurs études postsecondaires.

Elle tenait vraiment à m'aider à atteindre mon but de devenir enseignante et je lui en serai toujours reconnaissante. Sans l'appui de l'Aide aux étudiants du Manitoba, je ne serais jamais où j'en suis aujourd'hui.

Sincèrement,
Allison Waskul

Section des systèmes d'information

- Dirige la planification, la conception et l'élaboration des systèmes d'information de la division, y compris les interfaces entre le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada, les établissements d'enseignement et les fournisseurs de services
- Conçoit et élabore l'application WEB (Ma demande d'aide aux étudiants en ligne) (MaDemande)
- Analyse les processus fonctionnels de base et les systèmes d'information
- Fournit des services consultatifs sur les processus, les questions relatives aux systèmes et les ordinateurs de bureau
- Assure la liaison avec le Centre d'assistance, les Services des systèmes et de la technologie, le Bureau de gestion de projets et les Technologies de l'information et de la communication du Manitoba

Section des finances et administration

- Gère les processus relatifs aux devis et aux mouvements de trésorerie pour la division
- Administre tous les investissements, les comptes d'actif et de passif avec le ministère des Finances
- Gère le rapprochement des portefeuilles des prêts financés directement
- Administre d'autres programmes provinciaux d'aide aux étudiants comme le programme Transition jeunesse, le projet de bourses d'études et d'entretien du Manitoba, le programme de bourses d'études pour les Autochtones et le programme de Remise sur les frais de scolarité
- Gère les subventions versées au Churchill Northern Studies Centre et à Aboriginal Languages of Manitoba Inc.

Section du conseiller auprès des Autochtones

- Maintient les liens avec les partenaires autochtones
- Augmente la participation des Autochtones aux études postsecondaires
- Assure la liaison avec les programmes d'accès

Section des établissements d'enseignement professionnels privés (EPP) et services d'agrément

- Administre la *Loi sur les établissements d'enseignement professionnels privés* (EPP) et les règlements connexes
- Enregistre chaque année les EPP et leurs programmes de formation
- Offre une protection limitée à la clientèle pour ceux qui fréquentent les EPP enregistrés
- Maintient un Fonds d'aide à la formation qui permet aux étudiants de compléter leurs programmes d'études dans l'éventualité d'une fermeture d'école et prépare un rapport annuel sur les activités du Fonds
- S'assure que tous les établissements et programmes postsecondaires pertinents sont justement évalués en vue de l'agrément pour les prêts du Canada et du Manitoba
- Offre les services d'un administrateur provincial pour tenir à jour le Répertoire des établissements d'enseignement agréés et administre le Cadre des politiques d'agrément pancanadien.
- S'investit dans tous les sujets reliés aux Protocoles d'entente qui sont signés avec tous les établissements agréés
- Évalue le risque associé au portefeuille de l'Aide aux étudiants en examinant l'institution, le portefeuille et les performances du prêt aux étudiants

Le Programme en 2004-2005

Améliorations :

Bourses d'études supérieures : ce fonds de bourse, le premier du genre au Manitoba, appuie les études supérieures orientées vers la recherche qui vont aider à attirer et à retenir les étudiants les plus qualifiés au Manitoba et à l'extérieur du Manitoba. Un montant de 352 500 \$ a été mis de côté pour l'exercice financier 2004-2005 dans le but d'offrir 18 bourses de maîtrise et 11 bourses de doctorat.

Bourses d'accès : pour l'année 2004-2005, le budget du programme de Bourses d'accès a été augmenté de 284 300 \$. L'augmentation a rendu possible l'ajout de 25 places financées au baccalauréat en travail social du Winnipeg Education Centre.

Mise en œuvre du Programme d'agrément : le personnel du ministère a complété un protocole d'entente avec des établissements d'enseignement postsecondaire publics et privés agréés au Manitoba. Ces protocoles établissent clairement des plans de prévention contre le non-remboursement et identifient des indicateurs de performance et des mesures qui seront mises en œuvre pour réduire le taux de non-remboursement du prêt étudiant.

Activités

Demandes reçues

- 13 343 demandes de prêts étudiants, subventions et bourses;
- 402 demandes d'aide financière aux études;
- 251 demandes au Programme canadien de prêts aux étudiants à temps partiel.

Les responsables du portefeuille de prêts étudiants du Manitoba ont :

- administré un portefeuille de prêts étudiants existants d'environ 79 millions de dollars touchant environ 30 000 étudiants (prêts financés directement, Aide aux étudiants du Manitoba et prêts financés par des prêteurs);
- administré le fonds annuel de 1,4 million de dollars des programmes d'exemption d'intérêts et de réduction de la dette;
- géré avec les banques nationales les aspects administratifs des prêts nouveaux et existants, y compris des dépenses annuelles d'environ 4,8 millions de dollars pour les provisions pour pertes, la bonification du taux d'intérêt et les primes de risque précédentes;
- remis environ 21,6 millions en nouveaux prêts à environ 7 721 bénéficiaires de prêts étudiants du Manitoba;
- effectué une remise de dette pour environ 4 612 comptes de prêts étudiants : 2 947 bourses d'études canadiennes du millénaire et 1 665 bourses du gouvernement du Manitoba;
- contrôlé le remboursement d'à peu près 3 200 prêts étudiants financés directement par le Programme manitobain de prêts étudiants du gouvernement, conformément aux obligations de remboursement.

Les Services aux étudiants ont :

- répondu à environ 42 430 demandes d'information et d'aide par téléphone;
- fourni des services en personne à 25 467 autres étudiants.

Le Programme d'agrément des établissements et d'approbation de programmes a :

- donné son agrément à 37 établissements d'enseignement professionnel privés;
- approuvé les programmes de 26 établissements pour les programmes de prêts étudiants du Canada et du Manitoba.



Aide aux étudiants – Aire d'accueil

Un mot seulement pour vous dire l'excellent service à la clientèle dont j'ai pu bénéficier de la part de votre personnel.

J'ai vraiment apprécié sa capacité à expliquer le processus de prêt étudiant et à répondre aux questions que je me posais.

Faire une demande de prêt étudiant peut être parfois compliqué; toutefois, l'habileté de votre personnel à rendre les choses claires et compréhensibles m'a vraiment aidé au cours des années.

Continuez votre beau travail.

Corey Coles (étudiant)

Faits saillants du Programme manitobain d'aide aux étudiants de 2004-2005

Stratégie pour améliorer les services aux étudiants et réduire les niveaux d'endettement et le taux de non-remboursement

La Bourse du gouvernement du Manitoba

Le programme de bourses du gouvernement du Manitoba demeure la pierre angulaire d'une stratégie conçue pour gérer l'endettement des étudiants et réduire le taux de non-remboursement. Les autres éléments de la stratégie sont les services d'orientation aux étudiants, les services des conseillers en remboursement et une politique plus stricte d'agrément des programmes et des établissements.

En 2004-2005, 1 665 étudiants ont reçu une Bourse du gouvernement du Manitoba; le montant moyen était de 2 852 \$ et a servi à réduire leur dette de prêt provincial. Avec les bourses d'études canadiennes du millénaire (BECM), les bourses du gouvernement du Manitoba ont aidé à réduire le niveau d'endettement des étudiants à environ 6 000 \$ par année pour la plupart des étudiants.

Les services d'orientation

Les conseillers (quatre à Winnipeg et un à Brandon) travaillent auprès des étudiants du niveau postsecondaire qui ont des préoccupations à l'égard de l'aide aux étudiants résultant de facteurs financiers, scolaires ou personnels. Les conseillers fournissent aussi des renseignements aux étudiants et au public à propos du programme, appuient les dirigeants des établissements postsecondaires et travaillent avec les autres partenaires et fournisseurs de services pour venir en aide à la clientèle postsecondaire.

Les conseillers fournissent des services étendus dans la communauté élargie grâce à des programmes de sensibilisation et à des séances d'information auprès des élèves du secondaire et des parents, tout en participant davantage aux salons provinciaux sur les carrières et sur l'éducation.

Le conseiller pour Autochtones de la Direction de l'aide aux étudiants travaille exclusivement dans la communauté autochtone pour faire la promotion des études postsecondaires qui répondent aux besoins des étudiants autochtones.

Conseillers en remboursement

Les conseillers en remboursement font partie intégrante des Services du prêt dans la mesure où ils aident à réduire les prêts étudiants en souffrance du Manitoba. Leur rôle consiste à communiquer avec l'emprunteur et à obtenir sa coopération pour le remboursement de son prêt étudiant non remboursé. Ils analysent le statut financier de l'emprunteur et donnent des conseils sur les diverses façons de rembourser, y compris les programmes de gestion de la dette mis à la disposition de ceux qui éprouvent de la difficulté à rembourser leur prêt étudiant du Manitoba.

Politique d'agrément des établissements et des programmes

L'Aide aux étudiants du Manitoba a la responsabilité d'agréer environ 800 établissements d'enseignement au Manitoba, au Canada et à l'étranger.

Afin de mieux protéger les consommateurs relativement aux prêts étudiants, d'assurer la protection des contribuables par rapport aux fonds affectés aux prêts étudiants et de favoriser la responsabilisation et les choix éclairés des étudiants, un Cadre d'agrément pancanadien a été élaboré. Les établissements doivent offrir les éléments communs du Cadre : des critères d'admissibilité communs pour les programmes; des normes de responsabilité pour l'administration des prêts étudiants; des mécanismes pour améliorer le taux de réussite des étudiants; le contrôle des risques financiers. Le Cadre a été mis en œuvre pendant l'année scolaire 2004-2005.



Aider les étudiants

Bourses d'études canadiennes du millénaire (BECM)

En 2004-2005, l'Aide aux étudiants du Manitoba a distribué, pour la sixième fois, les BECM du gouvernement fédéral. Les crédits annuels d'environ 10,6 millions de dollars affectés au Manitoba ont servi avant tout à réduire les dettes imputables aux prêts étudiants du Manitoba. En 2004-2005, environ 2 900 étudiants manitobains ont bénéficié de cette remise de dette (de 1 000 \$ à 4 500 \$ par étudiant).

Amélioration du site Web et des formulaires de demande par Internet pour l'Aide aux étudiants du Manitoba

En 2004-2005, l'Aide aux étudiants du Manitoba a continué d'améliorer son service de demande interactif sur Internet et son site Web en les rendant plus conviviaux pour les étudiants. Au moyen de MaDemande (Ma demande d'aide aux étudiants en ligne), les étudiants peuvent maintenant soumettre une demande d'aide financière, vérifier l'état de la demande et voir le solde de leur prêt étudiant du Manitoba dans le cas des prêts contractés après 2001. Les étudiants peuvent aussi voir une liste de documents requis et ont la possibilité d'imprimer les formulaires requis par l'Aide aux étudiants du Manitoba. La plus récente amélioration de MaDemande – Modifier les renseignements que j'ai fournis – permet aux étudiants de soumettre des demandes pour modifier certains renseignements relatifs à leur demande, par exemple les renseignements personnels, la mise à jour des renseignements relatifs aux parents, la charge de cours et le numéro de l'étudiant. En 2004-2005, Service Manitoba a accordé à MaDemande la cote de Meilleures pratiques dans les Prestations de services électroniques

En 2004-2005, environ 71 % des demandes ont été reçues par Internet. Cela constituait une augmentation de 9 % par rapport à l'année dernière.

Période d'exemption d'intérêts prolongée

Les prêts étudiants manitobains sont exonérés d'intérêts tant que les étudiants sont aux études à plein temps. Le remboursement ne commence que six mois après la fin du programme d'études. Cependant, dans le cas des étudiants qui continuent à vivre au Manitoba après la fin de leurs études, la période d'exonération d'intérêts et de paiement est prolongée de six mois.

Bourses d'études pour les Autochtones

En 2004-2005, 120 étudiants autochtones se sont partagé un total de 312 000 \$ en bourses d'études pour les Autochtones. Les contributions des partenaires – le Conseil manitobain des entreprises, le gouvernement du Canada et la province du Manitoba – ont augmenté de 150 000 \$ par année pour un total de 450 000 \$ par année selon un principe de financement paritaire.

Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine

En 2004-2005, 139 étudiants ont reçu un total de 2 535 000 \$ en subventions conditionnelles. Ces contributions sont non remboursables si l'étudiant travaille au Manitoba pendant un an après avoir terminé son programme pour chaque subvention reçue.

Programme de transition pour la jeunesse

En 2004-2005, 11 diplômés des écoles secondaires ont reçu un total de 33 000 \$ en bourses en échange de 12 mois de travail rémunéré au sein du gouvernement du Manitoba. Les diplômés ont reçu une bourse de 3 000 \$ à la fin de leur affectation et se sont inscrits dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

*C'est formidable de voir
MaDemande mettre en
œuvre des changements
à ses services en ligne.
Ils vont rendre ce service
plus facile et plus
commode pour tenir à
jour les dossiers des
étudiants.
Continuez votre beau
travail.*

Elwood Wiebe
Contrôleur
Canadian Mennonite
University

J'étais terrifié à l'idée de faire une erreur sur le formulaire de demande.

Toutefois, les conseillers de l'Aide aux étudiants m'ont assurée que les choses se passeraient bien, ce qui fut le cas. Je suis pour toujours reconnaissante pour leur patience, leur compréhension et leurs directives.

Communiquez aujourd'hui avec votre conseiller à l'Aide aux étudiants pour de l'aide en toute sérénité, ce qui vous mettra sur la voie d'un avenir meilleur et plus prospère... suivez votre cœur et faites en sorte que le rêve devienne réalité.

Dawn Tarnowski
(étudiante)

Rapport annuel 2004-2005

Admissibilité à l'Aide aux étudiants du Manitoba et aux programmes

Admissibilité à l'aide

L'Aide aux étudiants du Manitoba utilise les critères du programme fédéral pour déterminer l'admissibilité du demandeur à un prêt. Pour avoir droit à un prêt, l'étudiant doit :

- être citoyen canadien ou résident permanent (immigrant admis) ou être une personne protégée (*Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*);
- être résident du Manitoba conformément aux critères du programme;
- faire des études dans un établissement qui est agréé aux fins du Programme manitobain d'aide aux étudiants;
- suivre un programme agréé qui dure au moins 12 semaines au cours d'une période de 15 semaines consécutives et qui mène à un diplôme ou à un certificat;
- faire preuve d'une assiduité et de progrès satisfaisants;
- ne pas avoir de prêts d'études fédéraux ou provinciaux antérieurs en souffrance ou de mauvais antécédents en matière de crédit;
- avoir un besoin financier.

Exigences relatives à la charge de cours :

- Les étudiants à temps plein doivent maintenir la charge de cours minimale requise pendant toute l'année scolaire, ce qui est au moins 60 % d'une charge de cours complète (40 % d'une charge complète pour les étudiants qui ont une invalidité permanente). La charge de cours exigée pour les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement professionnel privé est de 100 % du programme.
- Les étudiants à temps partiel doivent maintenir entre 20 % et 59 % d'une charge de cours complète pendant toute l'année scolaire (20 % à 39 % pour les étudiants qui ont une invalidité permanente).

Résumé : prêts, bourses et avantages – 2004-2005

Étudiants à temps plein	Nombre d'étudiants	Montant total (\$)
Prêts		
Prêts d'études canadiens (Prêts autorisés)	9 236	39 737 850
Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba (Prêts autorisés)	7 721	21 584 909
Bourses provinciales		
Aide financière aux études (Manitoba)	190	231 412
Bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne	1 098	219 600
Bourses d'accès	224	2 206 141
Subventions canadiennes pour études (Étudiants à temps plein)		
Étudiants ayant des personnes à charge	1 073	1 608 255
Étudiants ayant une invalidité permanente	133	534 744
Étudiants dans le besoin ayant une invalidité permanente	37	53 683
Étudiantes inscrites au doctorat	8	21 865
Mesures visant à réduire l'endettement		
Bourses du gouvernement du Manitoba	1 665	4 749 117
Bourses d'études canadiennes du millénaire	2 947	10 877 675
Autres formes d'aide		
Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine	139	2 535 000
Programmes de bourses d'études pour les Autochtones	120	312 000
Programme de transition pour la jeunesse	11	33 000
Projet de bourses d'études et d'entretien du Manitoba	–	5 000 000
Étudiants à temps partiel		
Prêts		
Prêts d'études canadiens (Prêts autorisés)	184	372 351
Subventions canadiennes pour études (Étudiants à temps partiel)		
Étudiants ayant des personnes à charge	7	7 430
Étudiants ayant une invalidité permanente	5	21 303
Étudiants dans le besoin	45	52 132

Aide remboursable

Prêts d'études canadiens (PEC) – Le prêt équivaut à 60 % des besoins évalués de l'étudiant jusqu'à un maximum de 165 \$ par semaine d'études (5 610 \$ pour un programme universitaire de 34 semaines). Le prêt est sans intérêts tant que l'étudiant fait des études à temps plein. Il devient exigible six mois après la fin du programme. Des intérêts commencent à s'accumuler dès que l'étudiant a terminé ses études.

Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba (PEGM) – Le prêt équivaut à 40 % des besoins évalués de l'étudiant jusqu'à un maximum de 110 \$ par semaine d'études (3 740 \$ pour un programme universitaire de 34 semaines). Le prêt est sans intérêts tant que l'étudiant fait des études à temps plein. Le remboursement n'est exigé que six mois après la fin du programme. Contrairement aux PEC, les prêts étudiants du gouvernement du Manitoba sont sans intérêts durant cette période de six mois. Dans le cas des étudiants qui continuent à vivre au Manitoba après avoir terminé leurs études, la période d'exemption d'intérêts et de paiement est prolongée de six mois.

Figure 1 : Distribution des PEC et des PEGM aux étudiants à temps plein

Année de programme	Prêts d'études canadiens			Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba		
	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)
1995-1996	9 902	36 754 159	3 712	8 615	21 290 348	2 471
1996-1997	10 080	39 086 073	3 878	9 391	24 329 314	2 591
1997-1998	9 984	39 773 635	3 984	9 334	24 562 831	2 632
1998-1999	9 862	36 994 260	3 751	9 519	23 603 279	2 480
1999-2000	10 328	41 525 275	4 021	10 112	26 886 933	2 659
2000-2001	10 501	42 405 831	4 038	9 190	24 504 762	2 666
2001-2002	9 987	40 530 546	4 058	7 836	20 542 974	2 622
2002-2003	9 668	40 134 382	4 151	7 787	20 895 899	2 683
2003-2004 ^P	9 405	40 847 388	4 343	7 701	21 600 044	2 805
2004-2005 ^P	9 236	39 737 850	4 302	7 721	21 584 909	2 796

P = Chiffres préliminaires susceptibles d'être révisés. Les étudiants sont comptés une fois pour chaque catégorie dont ils font partie. Voir l'annexe A pour la liste complète des sigles et l'explication sur les dates utilisées dans les tableaux historiques.

Figure 2 : Répartition des PEC et des PEGM, par type d'établissement et par lieu, 2004-2005

Type d'établissement et lieu	Prêts d'études canadiens			Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba		
	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)
Universités manitobaines	5 207	21 146 583	4 061	4 223	10 959 605	2 595
Collèges communautaires manitobains	1 612	6 151 421	3 816	1 312	3 304 195	2 518
Établissements privés manitobains	1 104	5 502 965	4 713	981	3 104 524	3 165
Universités extérieures	856	4 538 356	5 302	773	2 645 353	3 422
Collèges et écoles prof. extérieurs	254	1 210 878	4 767	222	664 547	2 993
Établissements privés extérieurs	267	1 487 647	5 572	247	906 685	3 671
TOTAL	9 300	39 737 850	4 273	7 758	21 584 909	2 782

Je veux simplement vous remercier sincèrement pour votre aide si précieuse. Vous avez toujours répondu avec rapidité à mes questions et j'ai vraiment apprécié le temps et l'attention que vous avez accordés à mon « cas ». Vous avez rendu un processus souvent frustrant (traiter avec la bureaucratie) absolument humain. Merci encore.

Ryan
(étudiant)

Figure 3 : Répartition des PEC (\$), 2004-2005

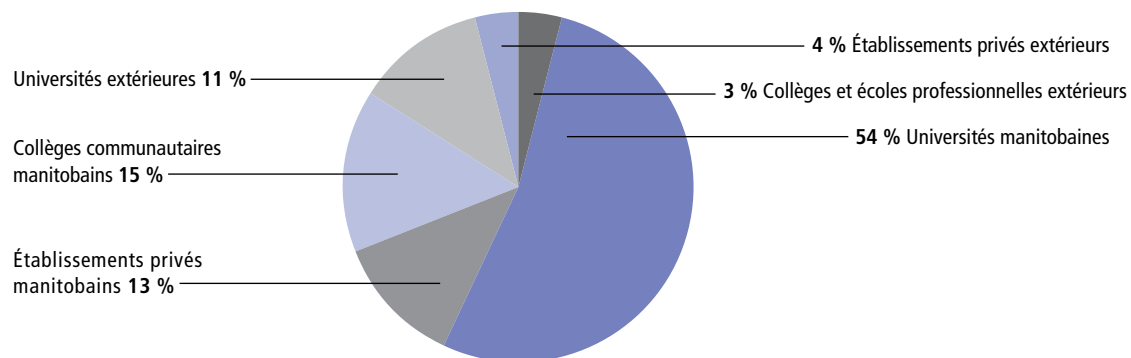
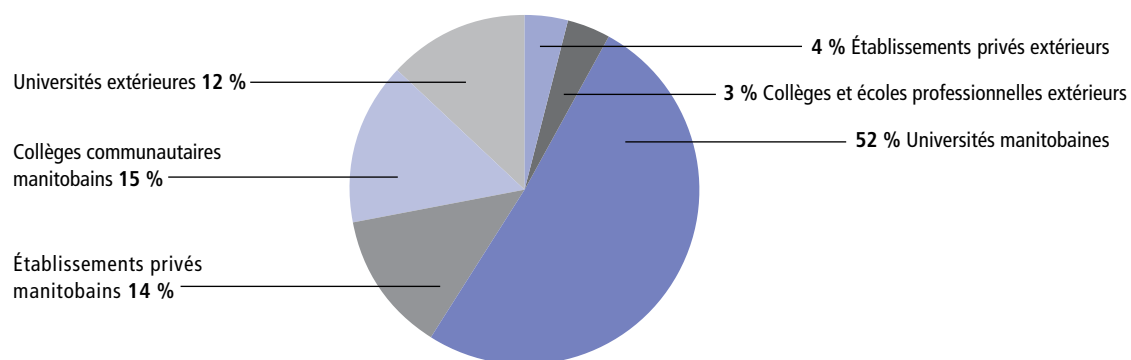


Figure 4 : Répartition des PEGM (\$), 2004-2005



Plus de 50 % des PEC et des PEGM (\$) sont attribués à des étudiants qui fréquentent une université manitobaine. Environ 80 % des PEC et des PEGM (\$) sont attribués à des étudiants qui fréquentent un établissement manitobain.

Aide non remboursable

Pour avoir droit à l'aide non remboursable, les étudiants doivent faire des études à temps plein, avoir droit aux prêts d'études canadiens et aux prêts étudiants du gouvernement du Manitoba, et avoir un besoin financier évalué par l'Aide aux étudiants du Manitoba. Cette aide comprend les bourses d'accès, l'aide financière aux études (Manitoba), les bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne et les subventions canadiennes pour études.

Bourses d'accès – Bourse provinciale versée aux étudiants à temps plein subventionnés par le programme Accès. Les étudiants admissibles reçoivent un PEC équivalent à 60 % de leurs besoins évalués, à concurrence de 165 \$ par semaine d'études; la bourse d'accès comble le reste de leurs besoins financiers évalués.

Figure 5 : Répartition des bourses d'accès entre les étudiants à temps plein

Bourses d'accès			
Année de programme	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
1995-1996	169	953 881	5 644
1996-1997	188	1 221 502	6 497
1997-1998	164	1 230 163	7 501
1998-1999	145	906 252	6 250
1999-2000	164	1 221 167	7 446
2000-2001	204	1 502 118	7 363
2001-2002	203	1 815 732	8 944
2002-2003	207	1 934 842	9 347
2003-2004 ^P	223	2 091 492	9 379
2004-2005 ^P	224	2 206 141	9 849

Figure 6 :
Bourse d'accès moyenne (\$)
1995-1996 à 2004-2005

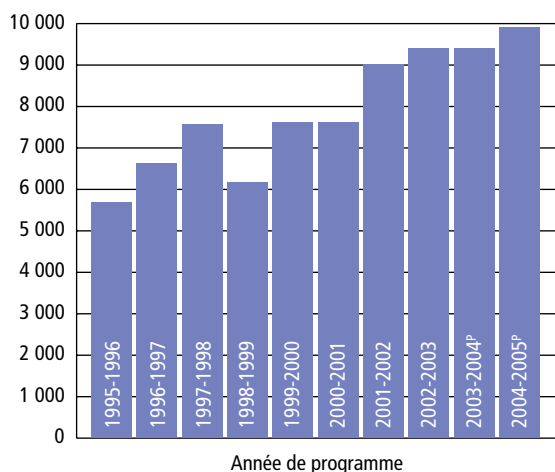


Figure 7 :
Nombre d'étudiants titulaires d'une bourse
d'accès de 1995-1996 à 2004-2005

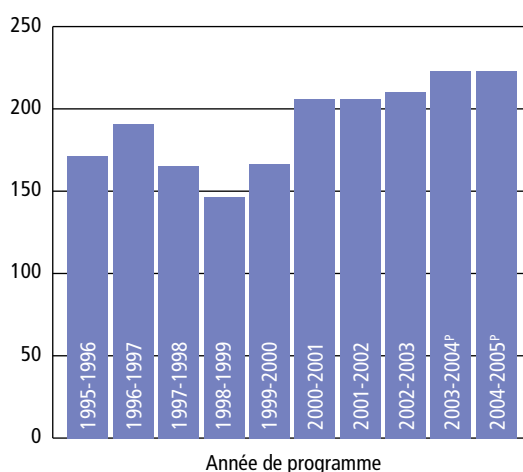
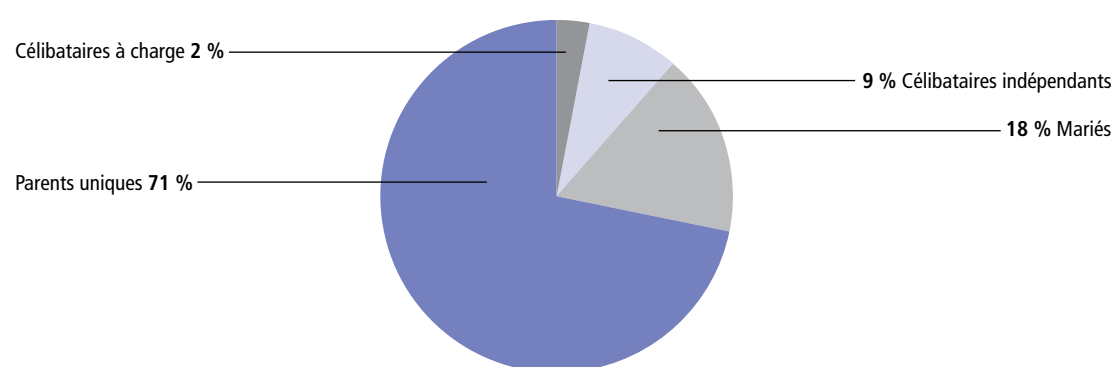


Figure 8 : Répartition des bourses d'accès, par groupe démographique, 2004-2005

Bourses d'accès			
Groupe démographique	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
Hommes	44	285 556	6 490
Femmes	180	1 920 585	10 670
TOTAL	224	2 206 141	9 849
Non autochtones	88	986 837	11 214
Autochtones	136	1 219 304	8 965
TOTAL	224	2 206 141	9 849
Célibataires à charge	11	44 818	4 074
Célibataires indépendants	44	207 888	4 725
Mariés	41	387 581	9 453
Parents uniques	128	1 565 854	12 233
TOTAL	224	2 206 141	9 849

Figure 9 : Répartition des bourses d'accès (\$), par catégorie d'étudiant, 2004-2005



Les bourses d'accès sont destinées aux étudiants dans le besoin.

Aide financière aux études (AFE) – Le programme verse au maximum 40 \$ par semaine d'études aux étudiants à temps plein dont le besoin financier évalué est plus élevé que les prêts d'études maximums du Canada et du Manitoba et qui ont épuisé toutes les autres sources de soutien. Pour un programme d'études de 34 semaines, l'aide maximum est de 1 360 \$.

Figure 10 : Répartition de l'AFE aux étudiants à temps plein

Aide financière aux études			
Année de programme	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyenne (\$)
1995-1996	232	287 117	1 238
1996-1997	240	301 531	1 256
1997-1998	188	243 468	1 295
1998-1999	149	205 359	1 378
1999-2000	179	236 615	1 322
2000-2001	102	129 588	1 270
2001-2002	69	86 867	1 259
2002-2003	93	113 357	1 219
2003-2004 ^P	193	241 672	1 252
2004-2005 ^P	190	231 412	1 218

Figure 11 : Répartition de l'AFE, par groupe démographique, 2004-2005

Aide financière aux études			
Groupe démographique	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyenne (\$)
Hommes	66	84 797	1 285
Femmes	124	146 615	1 182
TOTAL	190	231 412	1 218
Non autochtones	176	214 263	1 217
Autochtones	14	17 149	1 225
TOTAL	190	231 412	1 218
Célibataires à charge	316	40 488	1 125
Célibataires indépendants	117	147 481	1 261
Mariés	12	16 021	1 335
Parents uniques	25	27 422	1 097
TOTAL	190	231 412	1 218



Salon des carrières de Winnipeg

Bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne (PGPA) – Une bourse provinciale de 200 \$ par année est accordée aux étudiants autochtones canadiens qui font des études à temps plein au Canada et dont le besoin financier évalué est d'au moins un dollar aux termes du Programme manitobain d'aide aux étudiants.

Figure 12 : Répartition des bourses PGPA

Bourses PGPA		
Année de programme	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)
1995-1996	713	143 600
1996-1997	769	155 400
1997-1998	787	159 800
1998-1999	883	178 600
1999-2000	866	173 200
2000-2001	980	196 000
2001-2002	971	194 200
2002-2003	988	197 600
2003-2004 ^P	976	195 200
2004-2005 ^P	1 098	219 600

Figure 13 : Répartition des bourses PGPA, par type d'établissement et lieu, 2004-2005

Bourses PGPA		
Type d'établissement et lieu	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)
Universités manitobaines	582	116 400
Collèges communautaires manitobains	257	51 400
Établissements privés manitobains	191	38 200
Universités extérieures	37	7 400
Collèges et écoles prof. extérieurs	15	3 000
Établissements privés extérieurs	16	3 200
TOTAL	1 098	219 600

Figure 14 : Répartition des bourses PGPA, par groupe démographique, 2004-2005

Bourses PGPA		
Groupe démographique	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)
Hommes	285	57 000
Femmes	813	162 600
TOTAL	1 098	219 600
Célibataires à charge	174	34 800
Célibataires indépendants	410	82 000
Mariés	146	29 200
Parents uniques	368	73 600
TOTAL	1 098	219 600

Subventions canadiennes pour études (SCE) pour étudiants à temps plein

- **Étudiants ayant une invalidité permanente (SCE Invalidité)** – On accorde au plus 8 000 \$ par année aux étudiants pour payer les frais exceptionnels qu'ils subissent à cause d'une invalidité permanente, y compris la surdité, la cécité, les handicaps physiques et les troubles d'apprentissage.
- **Étudiants dans le besoin ayant une invalidité permanente (SCE Invalidité et dans le besoin)** – En plus de l'aide maximale, on accorde au maximum 2 000 \$ par année aux étudiants ayant une invalidité permanente et dont les besoins spéciaux ont été reconnus. Cette aide sert à payer les frais de logement et de scolarité, les livres et d'autres frais reliés aux études.
- **Étudiants à temps plein ayant des personnes à charge (SCE PC)** – On accorde au plus 40 \$ par semaine d'études aux étudiants qui ont une ou deux personnes à charge et 60 \$ par semaine aux étudiants qui ont trois personnes à charge ou plus. Ces subventions sont offertes aux étudiants dont le besoin financier dépasse le montant maximal accordé en vertu des programmes d'études du Canada et du Manitoba, soit 275 \$ par semaine.
- **Étudiantes inscrites au doctorat (SCE Femmes inscrites au doctorat)** – On offre au maximum 3 000 \$ par année pendant une période maximale de trois ans aux étudiantes à temps plein admissibles qui ont un besoin évalué et qui font un doctorat dans certains domaines non traditionnels ou dans un domaine où les femmes sont sous-représentées.



Salon des carrières autochtone

Je voudrais exprimer mon sentiment de gratitude et d'appréciation en ce qui a trait à votre décision d'approuver ma demande pour une subvention canadienne pour études. Cela m'a aidé à me concentrer davantage et à mieux faire dans mes études.

Babiker Elamin (étudiant)

Figure 15 : Répartition des SCE Invalidité, SCE Invalidité et dans le besoin, SCE Femmes inscrites au doctorat et SCE PC

Année de programme	SCE Invalidité			SCE Invalidité et dans le besoin			SCE Femmes inscrites au doctorat			SCE PC		
	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyenne (\$)	Nombre d'étudiantes	Total des subventions (\$)	Subvention moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyenne (\$)
1995-1996	63	150 062	2 382	0	0	–	1	3 000	3 000	0	0	–
1996-1997	96	242 777	2 529	0	0	–	7	24 000	3 429	0	0	–
1997-1998	83	196 230	2 364	0	0	–	10	30 000	3 000	0	0	–
1998-1999	72	224 455	3 117	0	0	–	5	13 316	2 663	680	1 007 945	1 482
1999-2000	76	226 437	2 979	0	0	–	7	20 536	2 934	832	1 251 012	1 504
2000-2001	82	243 971	2 975	0	0	–	6	17 304	2 884	892	1 341 345	1 504
2001-2002	83	273 152	3 291	0	0	–	5	13 627	2 725	837	1 263 219	1 509
2002-2003	92	333 100	3 621	15	25 483	1 699	3	9 000	3 000	918	1 363 291	1 485
2003-2004 ^P	122	458 070	3 755	34	51 462	1 514	4	12 000	3 000	991	1 527 712	1 542
2004-2005 ^P	133	534 744	4 021	37	53 683	1 451	8	21 865	2 733	1 073	1 608 255	1 499

Aide aux étudiants à temps partiel

Les prêts d'études canadiens à l'intention des étudiants à temps partiel (PEC TP) offrent un montant maximal de 4 000 \$ aux étudiants qui suivent entre 20 % et 59 % d'une charge de cours complète (de 20 % et 39 % pour les étudiants ayant une invalidité permanente) dans le cadre d'un programme qui mène à un certificat, à un diplôme ou à un grade. Le premier paiement d'intérêts doit être versé dans les 30 jours suivant la date où le prêteur aura accordé le prêt. Les paiements mensuels d'intérêt et de principal sont dus six mois après la fin du programme d'études.

Figure 16 : Répartition des PEC aux étudiants à temps partiel

Année de programme	Prêts d'études canadiens TP		
	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)
1995-1996	244	547 352	2 243
1996-1997	217	488 616	2 252
1997-1998	237	530 509	2 238
1998-1999	213	428 747	2 013
1999-2000	242	490 745	2 028
2000-2001	190	376 480	1 981
2001-2002	160	319 658	1 998
2002-2003	162	331 398	2 046
2003-2004 ^P	172	339 524	1 974
2004-2005 ^P	184	372 351	2 024

Subventions canadiennes pour les étudiants à temps partiel à l'intention des :

- **Étudiants à temps partiel ayant une invalidité permanente (SCE Invalidité TP)** – On accorde au maximum 8 000 \$ par année aux étudiants à temps partiel pour payer les frais exceptionnels qu'ils subissent pour leurs études en raison d'une invalidité permanente, y compris, la surdité, la cécité, les handicaps physiques et les troubles d'apprentissage.
- **Étudiants à temps partiel dans le besoin ayant une invalidité permanente (SCE TP Invalidité et dans le besoin)** – On accorde au maximum 2 000 \$ par année aux étudiants dans le besoin ayant une invalidité permanente. Cette aide sert à payer les frais de scolarité et de logement, les livres et les autres frais liés aux études. Pour être admissible, l'étudiant doit avoir des frais évalués autorisés supérieurs à 4 000 \$ par année.
- **Étudiants à temps partiel et dans le besoin (SCE dans le besoin TP)** – On accorde un prêt maximal de 1 200 \$ par année aux étudiants admissibles qui respectent les limites établies quant au revenu et qui ont des raisons valables d'étudier à temps partiel plutôt qu'à temps plein.
- **Étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge (SCE TP PC)** – On accorde un prêt maximum de 1 920 \$ par année aux étudiants ayant des personnes à charge et dont le besoin financier dépasse la subvention maximale pour les étudiants à temps partiel dans le besoin et le montant maximal du prêt d'études canadien pour les étudiants à temps partiel.

Figure 17 : Répartition des subventions canadiennes pour études (SCE Invalidité TP, TP Invalidité et dans le besoin, SCE dans le besoin TP, SCE TP PC)

Année de programme	SCE TP Invalidité			TP Invalidité et dans le besoin			SCE dans le besoin TP			SCE TP PC		
	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyenne (\$)
1995-1996	11	14 935	1 358	0	0	–	47	52 805	1 124	0	0	–
1996-1997	30	41 895	1 397	0	0	–	48	51 244	1 068	0	0	–
1997-1998	24	30 454	1 269	0	0	–	58	60 801	1 048	0	0	–
1998-1999	21	49 108	2 338	0	0	–	74	87 795	1 186	7	9 170	1 310
1999-2000	9	16 442	1 827	0	0	–	48	52 386	1 091	7	5 537	791
2000-2001	8	17 202	2 150	0	0	–	52	56 106	1 079	4	5 160	1 290
2001-2002	6	10 183	1 697	0	0	–	33	34 761	1 053	3	4 106	1 369
2002-2003	3	8 724	2 908	0	0	–	36	36 699	1 019	5	6 257	1 251
2003-2004 ^P	13	47 178	3 629	0	0	–	43	48 736	1 133	1	579	579
2004-2005 ^P	5	21 303	4 261	0	0	–	45	52 132	1 158	7	7 430	1 061

Mesures destinées à réduire l'endettement des étudiants

Bourses du gouvernement du Manitoba (BGM) – Ce programme provincial de remise de dette de 6,26 millions de dollars est destiné à rendre l'éducation postsecondaire plus accessible et plus abordable pour les étudiants manitobains. Les étudiants sont automatiquement pris en considération pour cette bourse quand ils font une demande de prêt d'études canadien et de prêt étudiant du gouvernement du Manitoba. Cette bourse aide les étudiants qui font des études au Canada, surtout ceux qui sont en première année d'études et ceux qui font des études supérieures n'ouvrant pas droit aux bourses d'études canadiennes du millénaire. En 2004-2005, 1 665 étudiants ont reçu cette bourse, la bourse moyenne ayant été de 2 850 \$. La Bourse du gouvernement du Manitoba sert à réduire la dette imputable aux prêts étudiants du Manitoba. Avec les bourses d'études canadiennes du millénaire, les bourses du gouvernement du Manitoba ont aidé à ramener le niveau d'endettement annuel des étudiants à environ 6 000 \$ en 2003-2004.



Fournir des renseignements sur l'aide aux étudiants

Bourses d'études canadiennes du millénaire (BECM) – L'Aide aux étudiants du Manitoba administre les bourses d'études canadiennes du millénaire destinées aux étudiants manitobains du niveau postsecondaire pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (FCBEM). Le gouvernement fédéral a établi la FCBEM en 1998 en réponse à la hausse du niveau d'endettement des étudiants et du taux de non-remboursement des prêts. La quote-part manitobaine du fonds de dotation de 2,5 milliards de dollars, calculée en fonction de la population, est présentement de 10,6 millions de dollars par année. Les étudiants qui font une demande de prêt d'études canadien et de prêt étudiant du gouvernement du Manitoba sont automatiquement pris en considération aux fins de ce programme de remise de dette. Ces subventions sont attribuées aux bénéficiaires de l'Aide aux étudiants du Manitoba dont le besoin financier est le plus élevé et qui ont terminé avec succès au moins une année d'études postsecondaires et qui font des études de 1^{er} cycle au Canada. En 2004-2005, environ 2 900 étudiants manitobains ont reçu une de ces bourses. La somme versée a varié de 1 000 \$ à 4 500 \$ par étudiant et a servi à réduire la dette imputable aux prêts d'études.

Figure 18 : Répartition des BECM et des BGM

Année de programme	BECM			Bourses du gouvernement du Manitoba		
	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
1999-2000	3 516	10 847 794	3 085	0	0	–
2000-2001	3 065	10 403 510	3 394	1 961	5 067 897	2 584
2001-2002	2 953	10 362 737	3 509	1 937	4 812 959	2 485
2002-2003	3 350	12 209 410	3 645	3 224	6 050 633	1 877
2003-2004 ^P	2 933	10 523 970	3 588	2 456	6 201 147	2 525
2004-2005 ^P	2 947	10 877 675	3 691	1 665	4 749 117	2 852

Figure 19 : Répartition des BECM et des BGM, selon le type d'établissement et le lieu, 2004-2005

Type d'établissement et lieu	BECM			Bourses du gouvernement du Manitoba		
	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
Universités manitobaines	1 865	6 691 354	3 588	632	1 484 040	2 348
Collèges communautaires manitobains	405	1 500 588	3 705	306	776 875	2 539
Établissements privés manitobains	147	557 865	3 795	434	1 528 407	3 522
Universités extérieures	342	1 388 591	4 060	153	517 017	3 379
Collèges et écoles prof. extérieures	102	389 474	3 818	49	140 932	2 876
Établissements privés extérieurs	86	349 803	4 067	91	301 846	3 317
TOTAL	2 947	10 877 675	3 691	1 665	4 749 117	2 852

Figure 20 : Répartition des BECM (\$), 2004-2005

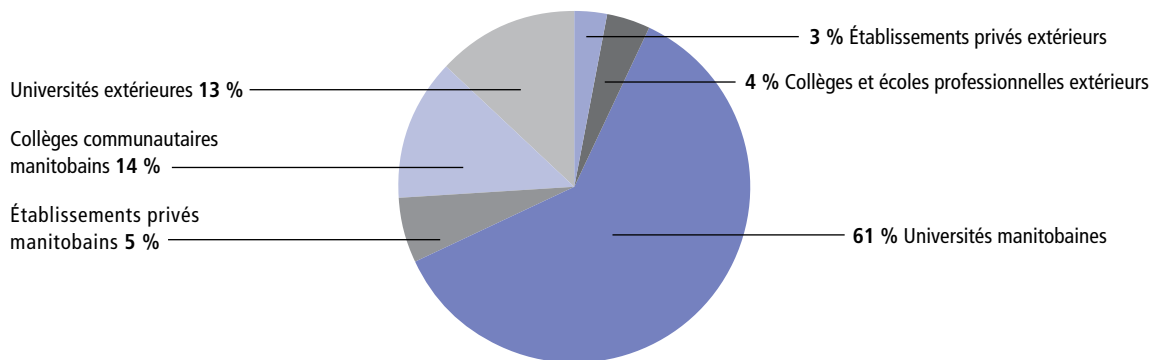
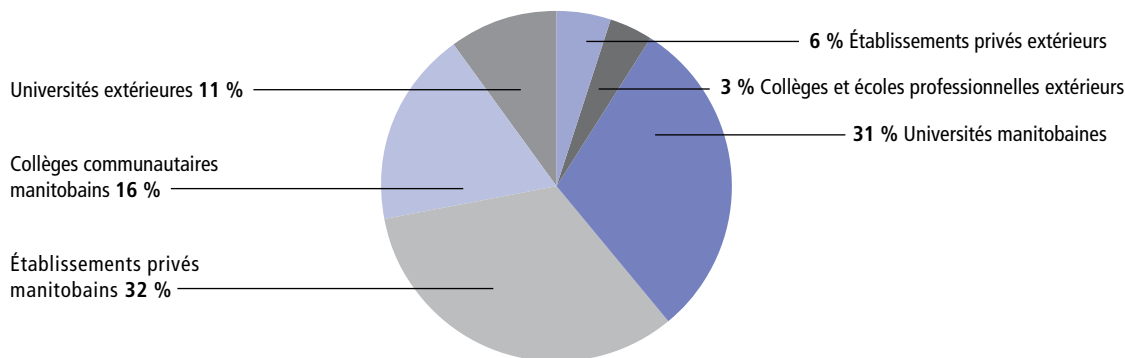


Figure 21 : Répartition des BGM (\$), 2004-2005



Répartition des BECM – 61 % des BECM ont été accordées à des étudiants qui fréquentent une université manitobaine. 80 % des BECM ont été accordées à des étudiants qui fréquentent des établissements manitobains.

Répartition des BGM – 31 % des bourses du gouvernement du Manitoba ont été accordées à des étudiants qui fréquentent une université manitobaine; 32 % des bourses du gouvernement du Manitoba ont été accordées à des étudiants qui fréquentent des établissements d'enseignement privés au Manitoba. 16 % des bourses du gouvernement du Manitoba ont été accordées à des étudiants qui fréquentent des collèges communautaires du Manitoba.

La différence dans la répartition des BECM et des bourses du gouvernement du Manitoba est attribuable à la différence qui existe entre les groupes admissibles à ces bourses. Les BECM sont offertes aux étudiants qui ont terminé une année d'études postsecondaires et qui sont inscrits à un programme de 1^{er} cycle. Une proportion importante des bourses du gouvernement du Manitoba est accordée à des étudiants de 1^{re} année et à des étudiants des 2^e et 3^e cycles.

Exemption d'intérêts – Cet outil de gestion de la dette qui fournit une exemption à court terme aux emprunteurs qui ont de la difficulté à rembourser leur prêt d'études canadien et leur prêt étudiant du gouvernement du Manitoba. Selon ce programme, les paiements sont suspendus, et les gouvernements du Canada et du Manitoba acquittent les frais d'intérêts du prêt étudiant. Les étudiants bénéficiaires peuvent demander une exemption d'intérêts pour des périodes de six mois à la fois jusqu'à un maximum de 30 mois, n'importe quand pendant la durée du prêt. Une période prolongée d'exemption peut être approuvée pour 24 autres mois si c'est dans les cinq ans suivant la dernière année d'études à temps plein.

Réduction de la dette en cours de remboursement – Cette mesure de gestion de la dette qui aide les emprunteurs qui ne bénéficient plus de l'exemption d'intérêts et qui continuent à avoir des difficultés exceptionnelles à long terme à honorer les obligations de remboursement de leur prêt étudiant du Manitoba. Lorsque toutes les possibilités d'exemption d'intérêts ont été épuisées, si les emprunteurs éprouvent encore de la difficulté à rembourser leurs prêts, le principal de leur prêt étudiant du Manitoba peut être réduit de 50 % du solde dû, à concurrence de 6 667 \$.

Subventions et autres formes d'aide

Projet de bourses d'études et d'entretien du Manitoba (PBEEM) – Ce programme a été institué par la province en 1997-1998 avec un budget d'un million de dollars. Le budget est passé à cinq millions de dollars par année en 1998-1999 et est demeuré à ce niveau depuis. Le PBEEM verse un dollar en fonds de contrepartie pour chaque dollar fourni par un donateur privé à l'un des sept universités ou collèges publics du Manitoba ou à l'association des étudiants de l'Université du Manitoba. Les cinq millions de dollars sont répartis selon une formule basée sur les inscriptions. Les subventions versées en vertu du projet enrichissent considérablement les bourses que les établissements d'enseignement postsecondaires peuvent offrir à leurs étudiants.

Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine (PAFERM) – Le programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine a été annoncé par le gouvernement du Manitoba le 18 mai 2001. Aide aux étudiants du Manitoba administre l'option Aide financière aux études du PAFERM pour le compte de Santé Manitoba. Des subventions conditionnelles de 15 000 \$ sont offertes aux étudiants qui sont en 3^e ou en 4^e année de médecine. Des subventions de 20 000 \$ sont offertes aux résidents qui sont dans leur dernière année de médecine familiale. Les résidents qui font leur internat dans une autre spécialité approuvée ont droit à 20 000 \$ par année pendant deux ans. À la fin de leur formation, les médecins qui ont bénéficié du programme doivent travailler au Manitoba pendant un an pour chaque subvention reçue. Les étudiants de 3^e année qui ont reçu une aide sont tenus de travailler pendant une période d'un an au sein d'une collectivité rurale du Manitoba.

Programme de bourses d'études pour les Autochtones – Les bourses d'études pour Autochtones ont été créées en 2001 dans le cadre d'un projet pilote de trois ans pour aider les étudiants autochtones des établissements postsecondaires du Manitoba à payer les frais de scolarité, les livres et les fournitures pour l'année scolaire. Au mois de février 2004, le programme de bourses d'études pour les Autochtones a été prolongé jusqu'à la fin de l'exercice financier 2006-2007. Le financement est passé de 75 000 \$ par année à un maximum de 150 000 \$ selon le principe du financement paritaire entre le Conseil manitobain des entreprises et le gouvernement du Canada. Les étudiants autochtones peuvent être admissibles à une bourse s'ils envisagent de fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire et poursuivent des études à temps plein ou une charge de cours de 60 % au minimum. Les bourses sont attribuées en fonction des besoins et du mérite. Les boursiers peuvent avoir la possibilité de travailler à temps partiel ou l'été dans une entreprise membre du Conseil manitobain des entreprises.

Aboriginal Languages of Manitoba Incorporated – La province subventionne cette organisme sans but lucratif qui travaille à la conservation et à la préservation des sept langues autochtones du Manitoba dans les écoles, les établissements d'enseignement postsecondaire publics et les collectivités.

Churchill Northern Studies Centre – Le ministère verse une subvention de fonctionnement annuelle à cet organisme sans but lucratif dont le mandat est de fournir des installations de recherches interdisciplinaires sur le terrain et un soutien logistique afin de promouvoir et de faciliter l'éducation et la recherche sur le Nord et l'Arctique.

Programme de transition pour la jeunesse – En coopération avec Jeunesse Manitoba, le Programme de transition pour la jeunesse procure à des diplômés d'école secondaire récents admissibles un emploi payé de 12 mois dans l'administration gouvernementale manitobaine, pour les encourager à poursuivre des études postsecondaires. Les diplômés reçoivent une bourse de 3 000 \$ quand ils terminent avec succès leur stage de 12 mois et qu'ils s'inscrivent dans un établissement désigné d'enseignement postsecondaire.

Renseignements financiers

Budget de l'Aide aux étudiants du Manitoba pour l'exercice financier 2004-2005 (du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005)

Salaires	3 280 100 \$
Autres dépenses	1 078 200 \$
Bourses d'accès	2 319 900 \$
Aboriginal Languages of Manitoba	73 500 \$
Churchill Northern Studies Centre	98 000 \$
Aide financière aux études	286 700 \$
Bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne	264 400 \$
Bourses d'études supérieures du Manitoba	350 000 \$
Bourses du gouvernement du Manitoba	6 260 000 \$
Projet de bourses d'études et d'entretien du Manitoba ...	5 000 000 \$
Bourses d'études canadiennes du millénaire	11 000 000 \$
Subventions canadiennes pour études	2 100 200 \$
Subventions de remise sur les frais de scolarité	12 954 500 \$
Aide financière aux étudiants et résidents	
en médecine	2 891 300 \$
Gestion du portefeuille de prêts.	4 781 000 \$
Exemption d'intérêts et remise de dette.	1 388 600 \$
TOTAL	54 126 400 \$
Moins les sommes à recevoir de Santé Manitoba.	(2 891 300 \$)
TOTAL	51 235 100 \$

Annexes

Annexe A

Légende des tableaux et des graphiques

Sigle	Programme
AFE	Aide financière aux études
BECM	Bourses d'études canadiennes du millénaire
BGM	Bourses du gouvernement du Manitoba
PAFERM	Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine
PEC	Prêts d'études canadiens
PEC TP	Prêts d'études canadiens pour étudiants à temps partiel
PEGM	Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba
PGPA	Bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne
SCE	Subventions canadiennes pour études
SCE Invalidité	Subventions canadiennes pour étudiants à temps plein ayant une invalidité permanente
SCE Invalidité et dans le besoin	Subventions canadiennes pour étudiants dans le besoin ayant une invalidité permanente
SCE PC	Subventions canadiennes pour étudiants ayant des personnes à charge
SCE TP	Subventions canadiennes pour étudiants à temps partiel dans le besoin
SCE TP Invalidité	Subventions canadiennes pour étudiants à temps partiel ayant une invalidité permanente
SCE TP Invalidité et dans le besoin	Subventions canadiennes pour étudiants à temps partiel dans le besoin ayant une invalidité permanente
SCE TP PC	Subventions canadiennes pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge
SCE Étudiantes inscrites au doctorat	Subventions canadiennes pour étudiantes inscrites au doctorat

Note : dans les tableaux et les graphiques, les étudiants sont comptés dans chaque catégorie à laquelle ils appartiennent.

- P – Chiffres préliminaires susceptibles d'être révisés
- Chiffres préliminaires au 31 juillet 2005
- Chiffres préliminaires de la Bourse du gouvernement du Manitoba au 1^{er} novembre 2005

Établissements privés manitobains – Toutes les écoles professionnelles privées et les autres établissements d'enseignement privés situés au Manitoba.

Collèges communautaires manitobains – Tous les programmes offerts dans les collèges communautaires et les écoles professionnelles publics du Manitoba.

Tableaux graphiques historiques – Le présent rapport contient des informations historiques pour les dix dernières années, de 1995-1996 à 2004-2005.

Annexe B

Répartition des prêts d'études canadiens et des prêts étudiants du gouvernement du Manitoba

Figure 22 : Répartition des PEC et des PEGM au Manitoba, par établissement public, 2004-2005

Établissement	Prêts d'études canadiens			Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba		
	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)
Université du Manitoba	3 318	13 786 799	4 155	2 705	7 175 116	2 653
Université de Winnipeg	1 106	4 086 860	3 695	866	2 040 843	2 357
Université de Brandon	623	2 631 272	4 224	515	1 402 419	2 723
Collège universitaire de Saint-Boniface	116	443 019	3 819	100	240 127	2 401
Red River College	1 127	4 284 806	3 802	892	2 248 093	2 520
Assiniboine Community College	250	963 090	3 852	218	545 743	2 503
Collège universitaire du Nord	96	396 908	4 134	77	214 430	2 785
Autres établissements publics du Manitoba	192	705 250	3 673	166	397 029	2 392
TOTAL	6 828	27 298 004	3 998	5 539	14 263 800	2 575

Figure 23 : Répartition des PEC et des PEGM, par groupe démographique, 2004-2005

Groupe démographique	Prêts d'études canadiens			Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba		
	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)
Hommes	3 554	14 808 371	4 167	2 950	8 083 200	2 740
Femmes	5 682	24 929 479	4 387	4 771	13 501 709	2 830
TOTAL	9 236	39 737 850	4 302	7 721	21 584 909	2 796
Non autochtones	7 970	34 136 480	4 283	6 754	18 862 607	2 793
Autochtones	1 266	5 601 370	4 424	967	2 722 302	2 815
TOTAL	9 236	39 737 850	4 302	7 721	21 584 909	2 796
Célibataires à charge	2 563	9 290 879	3 625	2 117	4 917 922	2 323
Célibataires indépendants	4 538	20 091 941	4 427	3 813	11 054 468	2 899
Mariés	1 088	4 979 251	4 577	961	2 836 219	2 951
Parents uniques	1 047	5 375 779	5 134	830	2 776 300	3 345
TOTAL	9 236	39 737 850	4 302	7 721	21 584 909	2 796

Figure 24 : Bénéficiaires des PEC et des PEGM, selon le sexe

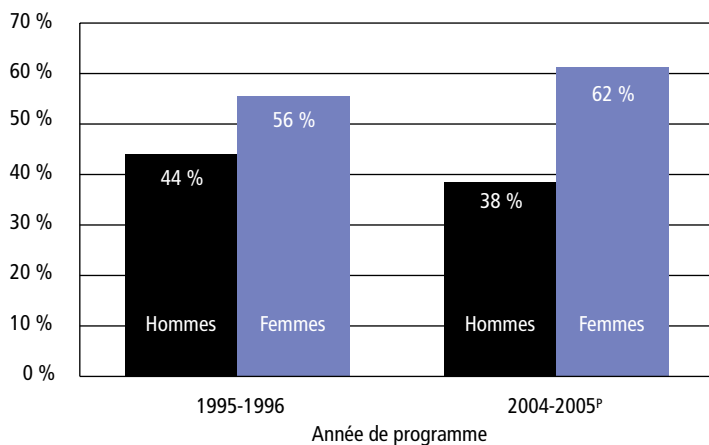


Figure 25 : Bénéficiaires des PEC et des PEGM, selon l'ascendance

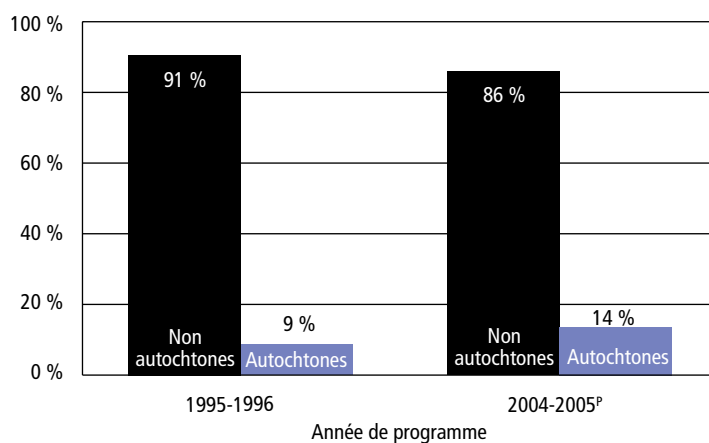
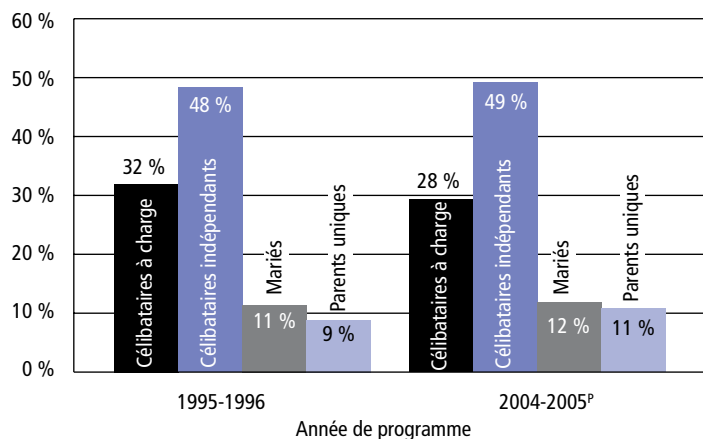


Figure 26 : Bénéficiaires des PEC et des PEGM, par catégorie d'étudiants



Annexe C

Répartition des bourses d'études canadiennes du millénaire (BECM)
et des bourses du gouvernement du Manitoba (BGM)

Figure 27 : Répartition des BECM et des BGM au Manitoba, par établissement public, 2004-2005

Établissement	BECM			Bourses du gouvernement du Manitoba		
	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
Université du Manitoba	1 183	4 321 611	3 653	406	1 016 364	2 503
Université de Winnipeg	358	1 213 910	3 391	110	220 680	2 006
Université de Brandon	283	1 018 018	3 597	82	178 444	2 176
Collège universitaire de Saint-Boniface	33	114 711	3 476	21	42 182	2 009
Red River College	300	1 116 066	3 720	203	503 436	2 480
Assiniboine Community College	55	190 683	3 467	54	129 295	2 394
Collège universitaire du Nord	32	126 329	3 948	19	48 817	2 569
Autres établissements publics du Manitoba	26	90 614	3 485	43	121 697	2 830
TOTAL	2 270	8 191 942	3 609	938	2 260 915	2 410

Figure 28 : Répartition des BECM et des BGM, par groupe démographique, 2004-2005

Groupe démographique	BECM			Bourses du gouvernement du Manitoba		
	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
Hommes	1 067	3 854 301	3 612	622	1 784 294	2 869
Femmes	1 880	7 023 374	3 736	1 043	2 964 823	2 843
TOTAL	2 947	10 877 675	3 691	1 665	4 749 117	2 852
Non autochtones	2 536	9 266 079	3 654	1 447	4 114 074	2 843
Autochtones	411	1 611 596	3 921	218	635 043	2 913
TOTAL	2 947	10 877 675	3 691	1 665	4 749 117	2 852
Célibataires à charge	528	1 711 343	3 241	424	997 465	2 353
Célibataires indépendants	1 629	5 930 747	3 641	763	2 162 249	2 834
Mariés	375	1 484 658	3 959	231	775 064	3 355
Parents uniques	415	1 750 927	4 219	247	814 339	3 297
TOTAL	2 947	10 877 675	3 691	1 665	4 749 117	2 852

Annexe D

Sommaire historique de l'endettement des étudiants

Les tableaux de l'annexe D ne s'appliquent qu'aux bénéficiaires du Programme manitobain d'aide aux étudiants. Les bourses en question sont les Bourses d'études canadiennes du millénaire (BECM) et les Bourses du gouvernement du Manitoba (BGM) puisqu'elles servent à rembourser des prêts. La dette équivaut au total du PEC et du PEGM, moins les montants de la BECM et de la BGM. La dette moyenne n'est pas égale au montant du prêt moyen moins le montant de la bourse moyenne, puisque les bourses ne sont pas accordées à tous les étudiants.

Figure 29 : Prêts, bourses et dette accumulés, en moyenne – Étudiants en dernière année du programme

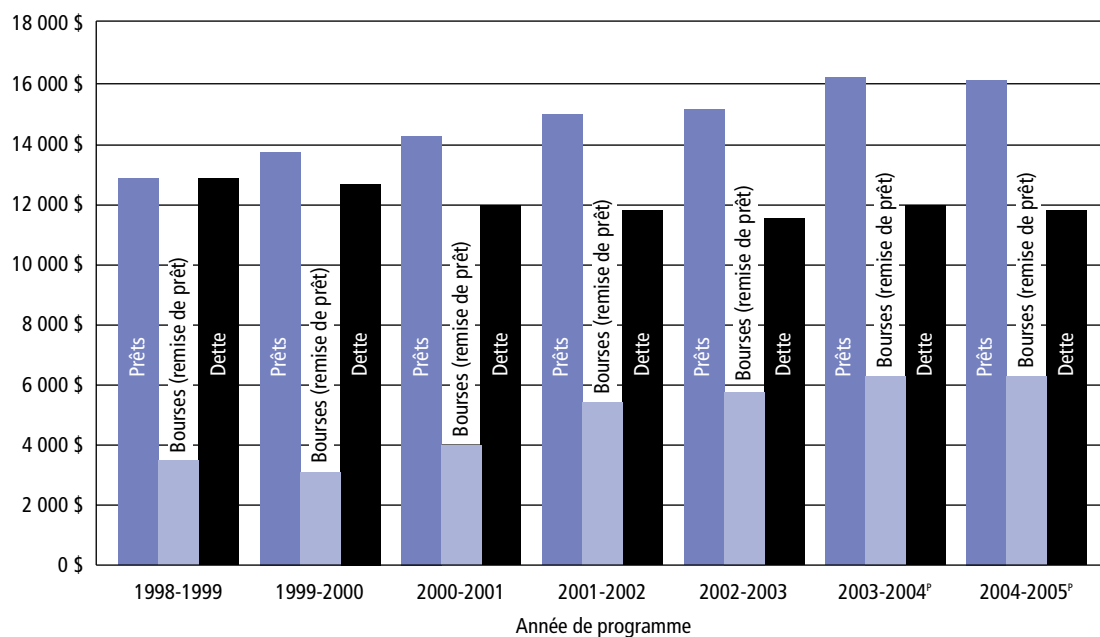
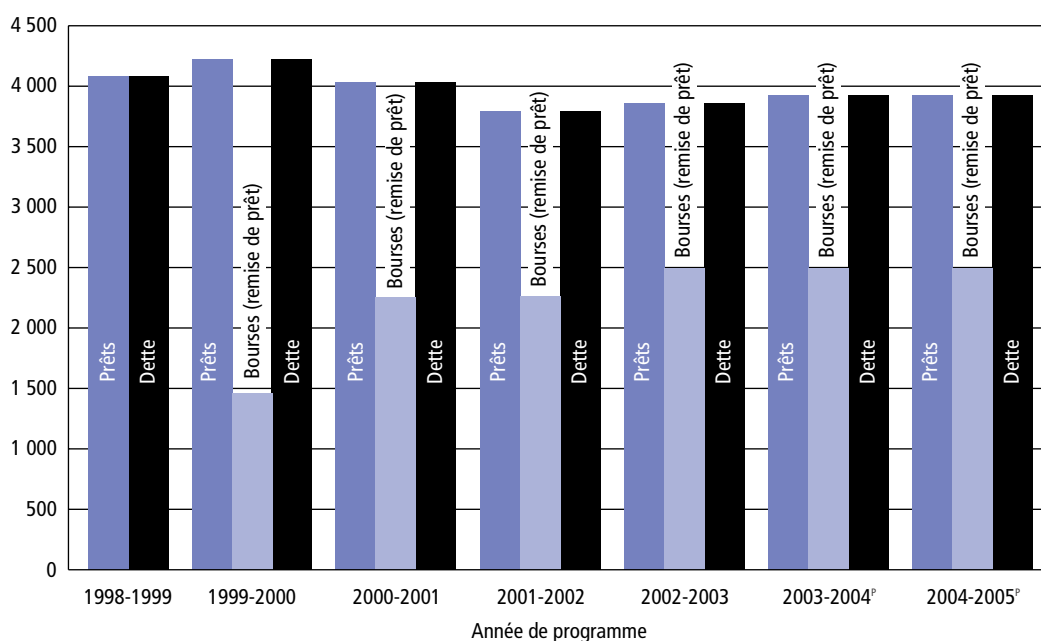


Figure 30 : Nombre d'étudiants représentés dans la Figure 29



Le total des prêts accumulés par les étudiants augmente chaque année. Cependant, les BECM (créées en 1999-2000) et les bourses du gouvernement du Manitoba (établies en 2000-2001) aident à réduire l'endettement des étudiants chaque année. Le nombre de bénéficiaires du Programme manitobain d'aide aux étudiants qui sont dans la dernière année de leur programme se situe encore à près de 4 000.

Figure 31 : Prêts, bourses et dette accumulés, en moyenne – Étudiants en dernière année d'un programme universitaire de quatre ans menant à un diplôme

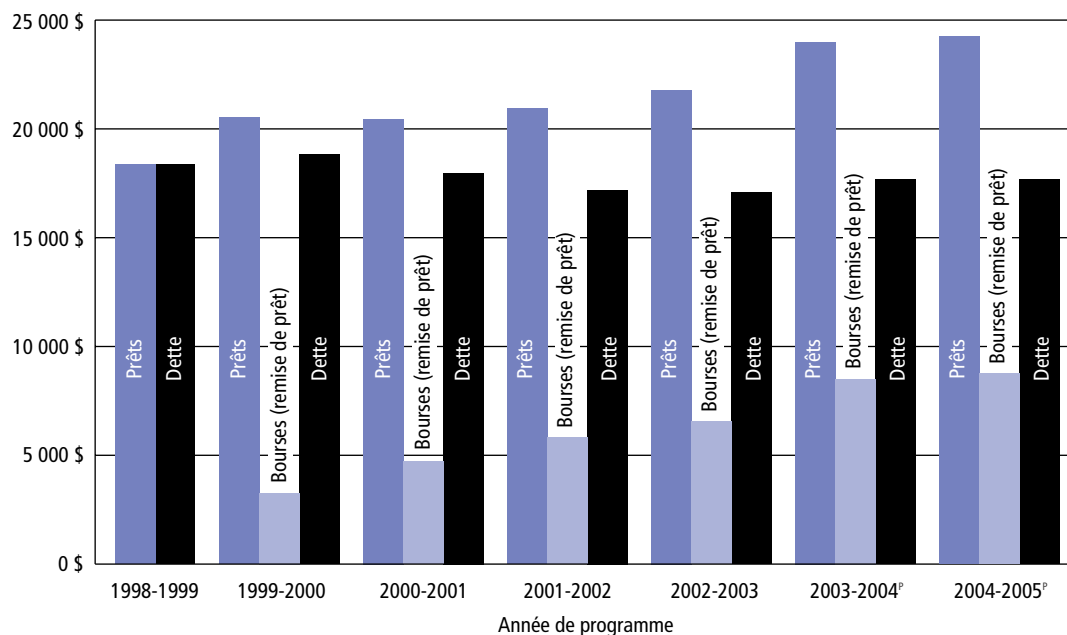
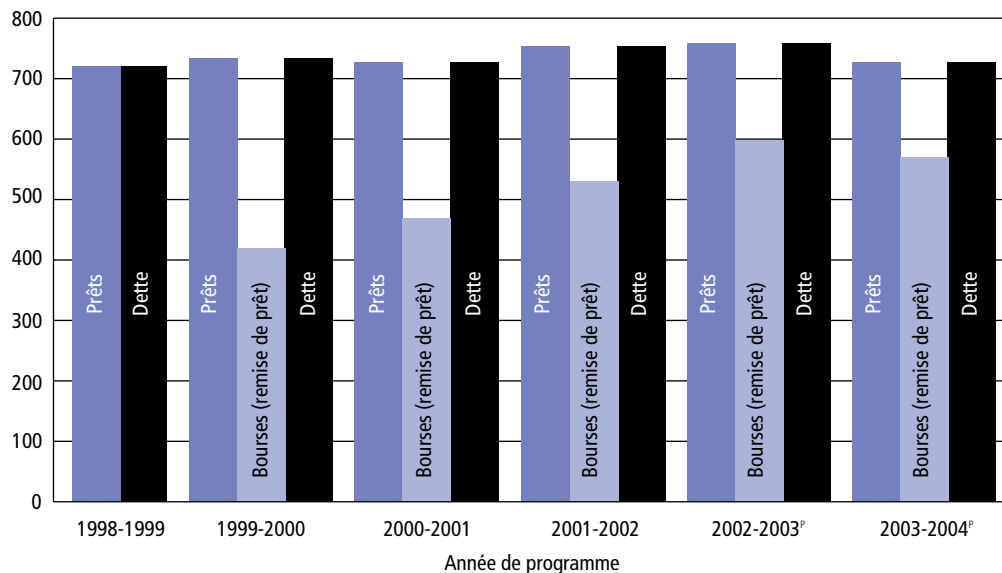


Figure 32 : Nombre d'étudiants représentés dans la Figure 31



Les programmes universitaires de quatre ans excluent les programmes de dentisterie, d'optométrie, de médecine, de pharmacie, de chiropraxie et de médecine vétérinaire.

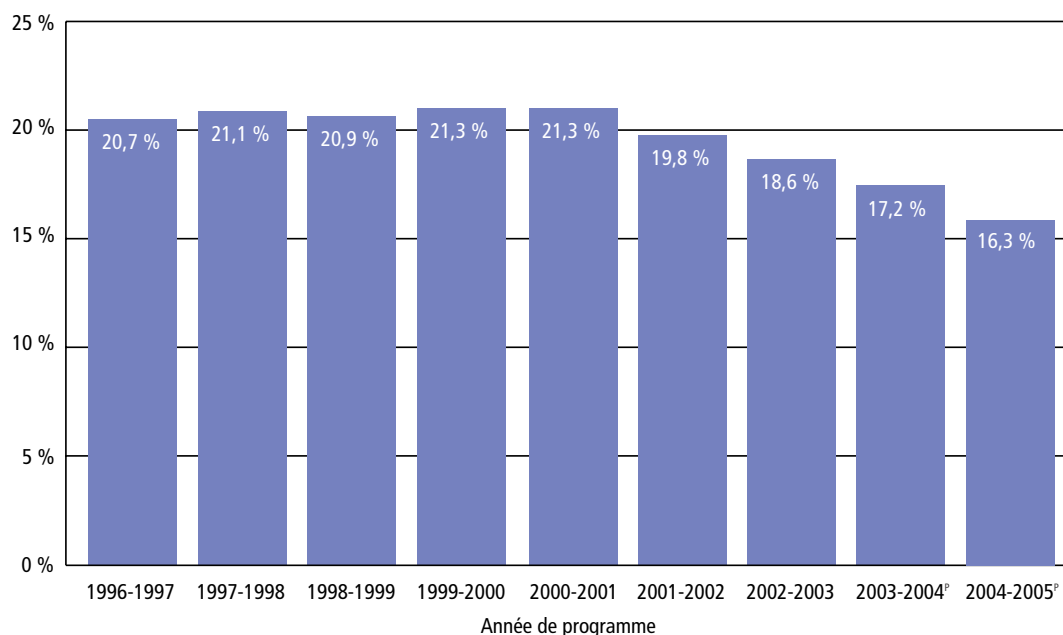
L'effet combiné maximum des BECM et des BGM a été réalisé au cours de l'année 2003-2004 pour les étudiants inscrits à un programme de quatre ans. La dette est passée de 18 700 \$ en 1999-2000 à 17 600 \$ en 2004-2005. Le nombre de bénéficiaires du Programme manitobain d'aide aux étudiants qui sont dans la dernière année d'un programme de quatre ans s'est situé entre 600 et 755 durant cette période.

Annexe E

Sommaire historique des taux d'utilisation de l'aide aux étudiants

On calcule le taux d'utilisation en trouvant le pourcentage d'étudiants à temps plein admissibles qui bénéficient du Programme manitobain d'aide aux étudiants et qui fréquentent les universités et les collèges publics de la province, par rapport au nombre total d'inscriptions à temps plein dans ces établissements, au cours d'une année scolaire donnée.

Figure 33 : Taux d'utilisation de l'aide aux étudiants (étudiants inscrits à temps plein dans les principaux collèges et universités communautaires publics)



Note : La diminution du taux d'utilisation au cours des deux dernières années résulte d'un effet combiné d'une augmentation sensible des admissions dans les établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba et d'une diminution du nombre de bénéficiaires du Programme manitobain d'aide aux étudiants.

Figure 34 : Taux d'utilisation de l'aide aux étudiants pour l'année scolaire 2004-2005 (étudiants inscrits à temps plein dans les principaux collèges et universités publics)

